



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 Juin 2002, à 20 H,

le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M. CORRE Yves Maire.

OBJET : Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil municipal : 20;06;02

CREANCES IRRECOUVRABLES PRÉSENTS : MM. L'ensemble des Conseillers Municipaux

Admission en non-valeur à l'exception de :

Budget EAU

ABSENTS : MM. MOCAER Sandrine, excusée.

Budget COMMUNE

M. MANAC'H Alexis

a été élu secrétaire.

Mr le Maire présente au Conseil municipal 2 états de taxes et produits irrécouvrables établis par la Trésorerie de PLEYBEN :

.L'état 103/2002 du 24 MAI 2002 est de 133,15 euros (budget EAU)

.L'état 102/2002 du 24 mai 2002 est de 661.95 euros (budget Commune)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'admettre ces titres en non-valeur.

A la suite de multiples procédures n'ayant jamais abouti, le Conseil Municipal propose de stopper l'approvisionnement en eau des contrevenants.

L'application de cette mesure sera subordonnée aux dispositions règlementaires en vigueur dans ce domaine.

Fait à Brennilis, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Y. CORRE.

